

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à tous les achats effectués en billetterie ou sur notre plateforme de réservation.

CONDITIONS D'ACCÈS

1. Conformément à la législation sur les établissements recevant du public, chaque spectateur doit être en possession d'un billet.
2. Le service du dîner et le spectacle débutent à l'heure indiquée sur les billets. Les spectateurs retardataires ne peuvent être placés que lors d'une interruption du spectacle en fonction de l'accessibilité et sans garantie du placement figurant sur le billet. Aucun remboursement ne sera consenti aux spectateurs retardataires, tant pour le dîner que pour le spectacle.
3. Pour l'accès au concert des enfants de moins de 4 ans, il est nécessaire de se renseigner auprès des hôtesses de billetterie.
4. L'accès aux concerts en soirée n'est pas autorisé aux mineurs de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte responsable.
5. Les animaux, à l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels, sont strictement interdits.

TARIFS - DÉTERMINATION DES PLACES - BILLETTERIE

6. Le tarif et la situation des places sont affichés au guichet du Festival ou communiqués sur simple demande. Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis.
7. Le tarif applicable correspond au tarif affiché au guichet du Festival ou sur notre site internet. Sauf demande de la part du client, aucune réduction ne sera appliquée directement. Les éventuelles réductions ou opérations de promotion organisées sont annoncées sur nos supports de communication et/ou d'affichage. Il appartient aux spectateurs qui entendent s'en prévaloir d'en réclamer l'application au moment de la réservation des places. Aucune réduction ne sera applicable après le paiement de la commande. Les offres sont non cumulables. Lors du retrait de ces places, un justificatif en cours de validité sera demandé. En cas d'absence de celui-ci, vous devrez régler la différence.
8. Les tarifs indiqués sur nos supports de communication sont valables pour tout achat réalisé directement au guichet ou par téléphone (règlement uniquement par carte bancaire). Pour tout achat de place par internet, 1 € de frais sera facturé par billet. L'envoi postal des billets sera proposé à la suite de chaque réservation téléphonique, avec 1€ de participation aux frais d'expédition par commande.
9. Le Festival n'est pas lié par les majorations de prix qui peuvent être pratiqués par des intermédiaires. Seuls le numéro de la place et la catégorie portés sur le billet émis sont garantis par le Festival.
10. Les billets émis sont uniques. Aucun duplicata ne sera délivré, sauf en cas de vol ou perte constatés par déclaration auprès des services de police, et s'il est possible de retrouver trace de la réservation. En tout état de cause, même dans ce cas, seul le porteur du billet est habilité à occuper le siège.
11. En cas d'achat sur le site Internet du Festival www.festival-piano.com via ordinateur, le choix de la place pourra être réalisé par le client sur plan de salle ou par le module de gestion de places qui attribue automatiquement les meilleures places disponibles dans la catégorie et le côté de la salle choisi. En cas d'achat sur notre site Internet www.festival-piano.com via tablette ou smartphone, le choix de la place se fera uniquement par le module de gestion de places selon les critères choisis. Dans les deux cas, aucune réclamation ne pourra être prise en compte ultérieurement.
12. Pour les salles non numérotées le placement est libre.
13. Le Festival se réserve le droit de procéder à un changement de placement pour des raisons techniques liées au spectacle.
14. Les horaires annoncés sont susceptibles de modifications sans préavis.
15. Les billets émis ne sont ni repris ni remboursés quel que soit le motif invoqué. Ils sont valables uniquement pour la représentation pour laquelle ils ont été émis.
16. Chaque billet devra être vérifié lors de sa délivrance : aucune réclamation pour erreur de date, de spectacle, de lieu ou de tarif ne pourra être admise ultérieurement.

RÉSERVATION - PAIEMENT

16. Nos prix sont établis en euros et nous n'acceptons pas les règlements effectués pour la contre-valeur exacte de ces prix. Les frais liés aux virements bancaires ou postaux sont à la charge du client. Pour les pays étrangers, le règlement peut être effectué soit par cartes Visa, Mastercard soit par chèque bancaire exclusivement libellé en euros. Les cartes American Express ne sont pas acceptées.
17. Nous n'acceptons aucune option. Toute commande doit être accompagnée du règlement correspondant. Les billets ne sont délivrés que contre paiement intégral de leur montant et des éventuels frais annexes, et sur présentation des justificatifs pour les tarifs réduits. Pour les ventes par téléphone, seul le règlement par carte bancaire est accepté.
18. En cas d'achat sur notre site officiel www.festival-piano.com, la réservation ne sera ferme et définitive qu'après réception de confirmation de commande de notre part par courriel. Le paiement s'effectue par carte bancaire, par transaction sécurisée et chiffrée utilisant le protocole TLS V1. Seuls les navigateurs supportant le protocole TLS V1 pourront être utilisés pour accéder aux URL de notre prestataire de paiement Paybox. Ainsi, les internautes utilisant des versions trop anciennes de navigateurs se verront refuser l'accès à la page de paiement Paybox. En aucun cas et à aucun moment, les informations concernant les cartes bancaires ne transitent sur le réseau ou sur le serveur du Festival de Piano.

SÉCURITE - OBJETS INTERDITS ET ENCOMBRANTS

19. Par mesure de sécurité, et selon le Plan Vigipirate en vigueur, le Festival de Piano est amené à filtrer les entrées et à vérifier les sacs. L'accès sera refusé à toute personne ne se soumettant pas à ces formalités. Nous vous recommandons d'anticiper votre arrivée.
20. Conformément à la législation relative aux établissements recevant du public, il est interdit d'introduire dans l'enceinte du Festival de Piano tout objet encombrant ou présentant un danger pour autrui ou pour soi-même : les valises, les sacs de grande contenance, les bouteilles, les couverts, les boîtes métalliques, les casques de motocyclistes, les parapluies (les baleines sont particulièrement dangereuses dans les gradins) ...

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

21. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Le recueil des données des acheteurs pourra faire l'objet d'une enquête de satisfaction, le Festival s'engage à ne pas utiliser ces données à des fins commerciales et de promotion sans le consentement des acheteurs. Les acheteurs peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant à l'Association du Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron. De même et toujours conformément à la loi du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'Association du Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron.

MÉTÉO

22. En cas d'intempéries, les décisions d'annulation sont rares et se font toujours au dernier moment. Même en cas de pluie, nous vous rappelons que pour des raisons de sécurité et de visibilité, les parapluies sont interdits dans l'enceinte du festival.

ANNULATIONS

23. En cas d'annulation de la représentation de notre fait, les billets peuvent être échangés pour une autre date en fonction de la disponibilité des places ou remboursés. Le remboursement sera fait au nom de l'acheteur et uniquement sur présentation du billet. Dans ce cas là, seul le billet sera remboursé et celui-ci doit nous être impérativement retourné dans un délai maximum de 3 mois. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.
24. En cas d'interruption d'une représentation survenant après la moitié de sa durée (pour un concert sans entracte) ou après le début de la 2ème partie (pour un concert avec entracte), les billets ne pourraient être échangés pour une autre date, ni remboursés.
25. Nous n'acceptons aucune annulation après paiement des places par le client, et ce quel que soit le motif invoqué. En matière de spectacle, la jurisprudence considère que le rapport qui s'établit entre le Festival [qui annonce un spectacle, indique le prix des places et l'heure de représentation] ; et le public [qui achète un billet, quel que soit ensuite le mode de paiement (espèces, chèque, carte de crédit ...)], est un rapport contractuel. Dans ces conditions, ce n'est que si le Festival ne remplit pas son obligation que le spectateur peut demander le remboursement ou contester le contrat. Le règlement par carte bancaire des places spontanément achetées par les spectateurs n'est pas assimilé à de la vente à distance de produits ou de prestations de service. Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

RÉCLAMATIONS - LITIGES

26. Toute contestation, quelle qu'en soit la nature doit être formulée par écrit au plus tard 48 h après la représentation. Un registre de réclamations est à votre disposition à la billetterie du Festival.
27. Le nombre de billets, lieu, date et heure de concert doivent être vérifiés par le client au moment où ils sont délivrés par notre personnel ou dès réception. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.
28. Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications dans l'ordre, la durée, le programme et la distribution du spectacle. D'autre part, nous nous réservons le droit d'annuler toute représentation qui ne pourrait avoir lieu si des cas fortuits ou des cas de force majeure nous y contraignaient tels que (et sans que cette liste soit exhaustive) intempérie, grève, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète etc...
29. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence au Festival.
30. Nous déclinons toute responsabilité pour toutes nuisances indépendantes de notre volonté.
31. Les billets ne donnent aucun droit à un enregistrement du spectacle. Tout enregistrement, sous quelque forme que ce soit, y compris photographique est strictement interdit. Nous nous réservons le droit d'entamer une procédure en réparation des préjudices subis.
32. La revente d'un billet à un prix supérieur à celui figurant au recto est formellement interdite sous peine de sanctions prévues dans le code pénal (loi du 27 juin 1919)
33. En cas de litige et conformément à l'ordonnance du 20 août 2015 qui généralise la médiation comme dispositif extrajudiciaire des litiges de consommation à tous les secteurs de la consommation, vous trouverez la liste des médiateurs et leur champ de compétence sur le site suivant : www.mediation-conso.fr